## **AVIS DE RÈGLE LOCALE**

## L'ÉTABLISSEMENT DE :

CA-CDSS-002 sur les droits exigibles relatifs à la Loi sur les services de recouvrement et de règlement de dette

CA-COS-001 sur les droits exigibles relatifs à la Loi sur la communication du coût du crédit et sur les prêts sur salaire

CA-DI-001 sur les droits exigibles relatifs à la Loi sur le démarchage

CA-PR-001 sur les droits exigibles relatifs à la Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres

CA-RE-001 sur les droits exigibles relatifs à la Loi sur les agents immobiliers

CA-AU-001 sur les droits exigibles relatifs à la Loi sur les licences d'encanteurs

CA-COM-001 sur les droits exigibles relatifs à la Loi sur les commissaires à la prestation des serments

Le 27 juillet 2022, le ministre des Finances et du Conseil du Trésor a donné son consentement à l'établissement des règles locales énoncées ci-dessus, lesquelles entreront en vigueur le 1 septembre 2022.